

PROCÈS-VERBAL

Section locale 4848 du SCFP et SMU NB

Réunion patronale-syndicale

De 10 h à 15 h 30

Le 2 février 2010

Personnes présentes :

Judy Astle, SCFP

Denis Beaulieu, SCFP

Ralph McBride, SCFP

Guy Ward, SCFP

Mike Harris, SCFP

Mathieu Chayer, SCFP

Evan Tozer, SCFP

Dale Landry, SCFP

Bill Flewelling, SCFP

Stephen Baird, SCFP

Jacques Charest, SMU NB

Yvon Bourque, SMU NB

John Dallaire, SMU NB

Beth Simkins-Burrows, SMU NB

Jean-Marc Dugas, SMU NB

Michelle Breen, SMU NB

Robin O'Hara, SMU NB

Jean-Pierre Savoie, SMU NB

Invités :

Mike Simpson, SMU NB

Sarah Johnston, SMU NB

Secrétaire de séance :

Claire LeBlanc, SMU NB

SUIVI

1 LECTURE DU PROCÈS-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Article 6 : postes temporaires (Ralph McBride)
- Article 31 : postes vacants (Ralph McBride)
- Délais d'intervention (Ralph McBride)
- Appels de congé de maladie (Denis Beaulieu)
- Activités d'envergure (Yvon Bourque)

1.1 EXAMEN DES MESURES DE SUIVI DE LA DERNIÈRE RÉUNION

VisiNet : Jean-Marc fournit un rapport de situation pour vérifier s'il y a possibilité de rendre VisiNet bilingue. Il mentionne que VisiNet figure à

l'ordre du jour de la prochaine réunion du personnel de gestion du CGCM, et qu'il devrait avoir une réponse d'ici vendredi.

Jean-Marc Dugas

Mesure de suivi : *Jean-Marc enverra des renseignements à John Dallaire après la réunion.*

Temps de chute : Ralph demande si la question sur les temps de chute a été réglée. SMU NB travaille sur la politique. Des problèmes peuvent survenir lors que les radios ne fonctionnent pas. Jacques affirme qu'il faut trouver une solution, car les travailleurs paramédicaux ont des téléavertisseurs. John mentionne qu'il faut une politique; si un travailleur doit aller se chercher à dîner, il devrait être autorisé à le faire. Ralph indique que cela peut entraîner des problèmes, car le responsable des opérations peut voir le travailleur paramédical et l'informer de son défaut de suivre la politique. John indique qu'il faut établir des délais. En ce qui concerne le SCFP, le problème ne vise pas les appels 911, mais les affectations aux postes. Les temps de chute d'une à deux (1-2) minutes sont très restrictifs. Avant, le temps de chute était de 3 minutes pour les affectations aux postes. SMU NB est préoccupée par le fait qu'il faut toujours un délai de 5 minutes pour certains travailleurs paramédicaux.

Comité des P et P

Décision : *Le comité des politiques et procédures recommandera un temps de chute de 3 minutes pour les affectations aux postes.*

Beth Simkins-Burrows

Permutations internes : Les postes vacants ont été affichés par Beth Simkins-Burrows.

Mesure de suivi : *Beth mentionne qu'elle travaille toujours sur les profils linguistiques, et qu'elle les enverra au SCFP une fois terminés.*

Cartes RCR : John indique que SMU NB offrira une formation au mois de février. Un certain nombre de cours seront offerts. John demande au SCFP d'en informer ses membres. Dale demande d'offrir ces cours au CGCM également. John confirme que SMU NB se concentrera sur la validation des cartes RCR de tous les employés au cours du mois de février. Aucuns frais ne seront imputés aux travailleurs paramédicaux. Judy demande la date d'envoi de l'avis.

John Dallaire

Mesure de suivi : *John vérifiera la date d'envoi de la note de service sur les séances de formation en RCR auprès de Moe Jacob du service des communications.*

Trousses de sauvetage : Mathieu ne se souvient pas avoir reçu une note de service sur les trousse de sauvetage. Judy indique que la plupart des trousse sont rangées en région urbaine, mais que la plupart des sauvetages aux endroits éloignés ont lieu en région rurale. Elle suggère de les ranger à mi-chemin entre les régions urbaines et rurales. Yvon indique que ce sont les données qui ont déterminé les lieux de rangement. Les trousse doivent être à une heure de toutes les régions de la province.

Sur réception d'un appel, le CGCM demande à quelqu'un d'apporter les trousseaux aux travailleurs paramédicaux. Si la trousse n'est pas disponible, le CGCM doit s'assurer que les travailleurs paramédicaux sont en sécurité sans la trousse et leur poser des questions sur la sécurité avant de les autoriser à intervenir. Bill demande qui sera informé des combinaisons des serrures. Le CGCM communiquera ces combinaisons. Judy suggère que des pantalons de neige et des bottes d'hiver deviennent un élément standard.

Échange de quarts : Le SCFP demande à SMU NB d'informer les responsables des opérations des décisions en matière d'échange de quarts.

Décision: Les travailleurs paramédicaux peuvent réaliser des échanges de quarts à l'intérieur de la même région administrative. Les travailleurs paramédicaux doivent quand même suivre les règles figurant au procès-verbal du 5 janvier :

- ***Échange de quarts réguliers seulement; les quarts peuvent être échangés entre des employés à temps partiel ou à plein temps, pourvu qu'ils soient de la même durée (tous les deux des quarts de 12 heures, par exemple)***
- ***Aucun échange de quarts supplémentaires***
- ***Deux périodes de paye***

Ces renseignements doivent être transmis à Mike Simpson, car il pourrait devoir modifier Schedule Pro.

Lecture du procès-verbal : John demande à Claire d'envoyer le procès-verbal dans la semaine suivant la réunion afin qu'il puisse l'envoyer au SCFP et à SMU NB aux fins de lecture et d'approbation avant la prochaine réunion. Un délai d'un mois avant la lecture du procès-verbal est trop long. Des mesures de suivi seront ajoutées à l'ordre du jour. Denis mentionne qu'il serait mieux d'afficher les décisions plutôt que le procès-verbal au complet, vu que certains noms y figurent. Judy suggère d'inscrire les décisions en gras afin d'en faciliter la consultation.

2 SCHEDULE PRO

Denis demande si Mike a terminé le programme. Mike affirme être incapable de créer un programme tout fait, vu qu'il doit obtenir des services d'un fournisseur externe, ce qui coûte très cher. Le SCFP veut être informé de tous les quarts libres sur des périodes de quatre semaines. Mike a fait une impression de tous les quarts refusés sur quelques mois. Il faudrait huit semaines pour classer chaque quart manuellement. John mentionne que certains coordonnateurs ont rempli des quarts. Mike affirme qu'il est plus facile d'examiner ces quarts au moyen de

Mike Simpson

vérifications. Mike surveille la situation et il signalera tout problème récurrent au directeur régional. Mike peut faire une impression de tous les refus. Le système n'effectue aucune rotation. Aucune liste ne désigne le groupe de personnes choisissant de travailler aux stations non administratives, c'est-à-dire les personnes à l'extérieur de la région administrative. Bill demande à qui il faut acheminer les plaintes. John demande de les acheminer au responsable des opérations. Mike Simpson suggère d'envoyer le super-utilisateur d'abord. Il y en a un dans chaque région. Ralph demande pourquoi les super-utilisateurs réalisent des tâches supplémentaires. Ralph demande si les directeurs régionaux y ont accès. Les directeurs régionaux communiqueront avec le super-utilisateur. Mike peut réaliser des enquêtes par individu. L'archive marque lorsque le quart est rempli; il est donc difficile de déterminer le moment où le groupe de quarts a été rempli. Le SCFP indique que SMU NB doit en assurer le suivi. Le SCFP peut acheminer les plaintes sur des quarts précis. John mentionne que cela devient un problème de rendement lorsque les coordonnateurs dérogent au système par exprès, et non en raison d'un manque de formation.

Mike Simpson

John Dallaire

Mesure de suivi : Mike Simpson enverra une copie de l'ébauche sur Schedule Pro à Denis Beaulieu.

Schedule Pro est réglé pour des quarts de 12 heures. Les travailleurs paramédicaux doivent être en temps libre pour une période de 12 heures avant de pouvoir être appelés à remplir un quart supplémentaire. Il n'y a aucune mention de prolongation de quart dans la convention collective. John est confortable d'affirmer qu'il s'agit de la règle. Ralph mentionne que l'article 22.08 est la règle de la convention collective.

Mesure de suivi : Mike apportera les changements ci-dessous.

- **Quarts consécutifs interdits; 12 heures de temps libre.**
- **Travailleurs de quarts de 8 heures; 16 heures de temps libre.**
- **La prolongation de quart ne doit pas justifier l'exemption d'un travailleur de la disposition exigeant 12 heures de temps libre.**

3 COMPTE RENDU SUR LES POLITIQUES

Sarah Johnston donne un compte rendu sur le travail réalisé par le comité des politiques et procédures depuis sa création, le 13 janvier. Les politiques sont classées par catégories : Ambulance terrestre, CGCM et Ambulance aérienne. Le comité est en avance sur les délais prévus. Sur soixante-seize (76) politiques révisées, trente-quatre (34) ont été créées. Sarah donne la liste de composition du comité.

Mesure de suivi : Une fois les politiques examinées par la directrice des Opérations, John les acheminera au SCFP.

4 COORDONNATEURS OCCASIONNELS

Ralph mentionne que des difficultés vont survenir quant au mode de sélection des coordonnateurs, et à quel moment, comment, dans quelle région administrative et dans quel rôle leur recours aura lieu. S'il est impossible au coordonnateur de se présenter, nous avons recours à des travailleurs paramédicaux réguliers. Si un coordonnateur est malade, nous demandons à un coordonnateur occasionnel de le remplacer avant de demander à un travailleur paramédical. Il faut remplacer un coordonnateur à plein temps par un coordonnateur à plein temps. Le SCFP préfère un coordonnateur intérimaire à un coordonnateur occasionnel en raison de la paye liée au rôle.

John Dallaire

John indique que les coordonnateurs occasionnels recevront uniquement des primes d'heures supplémentaires si la liste est épuisée.

John Dallaire

Ralph suggère d'avoir un coordonnateur intérimaire, puis de demander à un travailleur paramédical de remplir le quart du coordonnateur intérimaire.

Ralph suggère également d'avoir plus de coordonnateurs intérimaires et de les choisir selon leur ancienneté s'il le faut. Jacques mentionne que des questions de formation sur Schedule Pro surviendront si cette option est choisie.

S'il est décidé d'uniquement avoir recours à une personne en service, une liste suffira. Sinon, il faudra deux listes.

5 ÉTAT DU PASSAGE DES STATIONS DE 24 HEURES À DES STATIONS DE 12 HEURES

John mentionne que les données pour les trois derniers mois ont été obtenues. Certaines personnes étaient en congé. Comme les données ont été recueillies jusqu'à samedi dernier, l'analyse n'a pas encore été réalisée.

Mesure de suivi : John réalisera une analyse des données et l'enverra à Ralph et Denis. S'il est décidé d'aller de l'avant, le passage aura lieu de façon appropriée.

6 HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

Un code a été établi pour le système ADP et est en cours d'essai. Les travailleurs paramédicaux à temps partiel ne le voient pas sur leur talon de chèque de paye. Après quelques semaines de mise à l'épreuve, les travailleurs paramédicaux devraient commencer à voir leurs heures accumulées sur leur talon de chèque de paye. Les congés de maladie et les congés annuels accumulés ne figurent pas aux talons de chèque de paye à l'heure actuelle.

Mesure de suivi : John présentera un rapport de situation lors de la prochaine réunion patronale-syndicale.

Jean-Marc Dugas

7 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Lise Richard-Despres remplacera Dianna St. Pierre pendant son congé de maternité.

Ralph et Denis ont discuté avec Marcus, du CCSS. John a informé Marcus que nous déterminerons ce que nous pouvons faire et ne pas faire, puis que nous en discuterons à la réunion patronale-syndicale. Marcus organisera des rencontres avec la direction pour discuter des recommandations.

8 SONDAGE À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

Un sondage sera envoyé aux travailleurs paramédicaux de la part de Bristol-Omnifacts, un groupe indépendant. L'anonymat de tous les participants sera conservé. SMU NB désire obtenir de la rétroaction, qu'elle soit positive ou négative.

9 ARTICLE 31

Ralph a su que quelques travailleurs paramédicaux ont accepté des postes de responsable des opérations, et veut s'assurer que ces derniers ont été informés du fait qu'ils perdraient leurs droits d'ancienneté. Beth Simkins-Burrows confirme qu'ils en ont été informés.

10 DÉLAIS D'INTERVENTION DE 9 et 22 MINUTES

Les appels sont répartis en deux catégories : appels de code 1 et appels de code 2.

9 minutes et 15 minutes pour les appels de code 1 en région urbaine

22 minutes et 25 minutes pour les appels de code 2 en région rurale

11 APPELS DE CONGÉ DE MALADIE

Judy informe les personnes autour de la table d'un problème visant un appel de congé de maladie dans la région Ouest. Robin indique qu'un projet pilote a été mis en œuvre. Judy mentionne que le responsable des opérations n'avait aucun numéro. Robin indique qu'un numéro aurait dû être laissé au responsable des opérations.

Mesure de suivi : Jean-Marc Dugas réexaminera le numéro sans frais réservé aux appels de congé de maladie. Les numéros à composer par les directeurs régionaux doivent être limités à un ou deux.

John Dallaire

12 ACTIVITÉS D'ENVERGURE

Yvon mentionne des activités d'envergure à venir comme les championnats d'athlétisme, qui attireront des gens provenant de plus de 100 pays à Moncton. SMU NB commence à penser à ces activités. Parmi d'autres activités à venir sont :

- Match de la LCF – 20 000 personnes ou plus
- Deux grands spectacles

Yvon rencontrera des représentants de la Ville de Moncton.

Evan souligne que le défaut de fournir des cartes aux travailleurs paramédicaux est l'une des leçons apprises lors du spectacle d'AC/DC.

Yvon indique qu'il ne devrait pas y avoir d'autres problèmes de congés annuels par suite d'une préoccupation soulevée par Ralph.

13 POLITIQUE SUR LE DÉTOURNEMENT

SMU NB réécrit la politique sur le détournement pour indiquer que la deuxième ambulance doit uniquement être affectée en dernier ressort, après la première ambulance et après le PIM s'il en existe dans la collectivité. Le détournement aura lieu pour les appels de type ECHO (constituant un danger de mort). Les travailleurs paramédicaux doivent toujours faire preuve de jugement sûr quant à leur capacité de répondre à l'appel.

14 POLITIQUE SUR LA VITESSE

SMU NB présente des recommandations concernant la politique sur la vitesse. SMU NB fournira une proposition à la société mère et au gouvernement du Nouveau-Brunswick au même moment. Le SCFP indique que les médias ont reçu le document original. Il n'a pas été envoyé par le SCFP. Ce dernier souligne que les délais vont être serrés.

John demande à Ralph de dire aux médias que la politique est en cours de révision s'ils se renseignent à cet égard. Les travailleurs paramédicaux cherchent des délais précis. John demande un délai de deux semaines au SCFP, soit jusqu'au 16 février.

Décision : SMU NB aura un délai de deux semaines, c'est-à-dire jusqu'au 16 février 2010, pour travailler sur les recommandations.

John tiendra le SCFP au courant. Le SCFP aimerait également que des changements soient implantés relativement aux gyrophares et aux sirènes.

15 PROJET PILOTE À SAINT JOHN

Michelle donne un aperçu du projet pilote à Saint John, qui a pour but d'atteindre les chiffres de rendement. Des données sont actuellement recueillies manuellement et à l'aide du système RAO.

16 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est prévue pour le 2 mars 2010.

17 AJOURNEMENT

La séance est levée à 15 h.

Respectueusement soumis et approuvé par :

Denis Beaulieu, SCFP

John Dallaire, SMU NB